

Depuis 40 ans, April défend les droits des riverains du lac d'Annecy

La problématique de l'accès aux rives du lac d'Annecy hante les débats depuis plusieurs décennies. En 1973, sous l'impulsion de l'émblématique avocat Jean Vailly, une association se crée afin de défendre les intérêts des riverains, volontiers pris pour cible par diverses associations désireuses de dégager les bords de l'eau. Ainsi naît l'April (Association des propriétaires riverains du lac d'Annecy), forte aujourd'hui de quelque 220 membres (plus d'un riverain sur deux).

Après quarante ans d'existence, le message reste le même, comme le confirme le président Alain Berger : « *Nous souhaitons maintenir les équilibres entre les riverains et les promeneurs souhaitant profiter au maximum du lac.* »

Membre d'April, Hubert Schwartz rappelle que 73% des rives du lac sont accessibles au public, dont 13% relevant de zones classées en réserve naturelle. Façon de tordre l'idée reçue selon laquelle les riverains monopoliseraient l'essentiel des bords de l'eau.

Depuis la loi de décembre 2006, relative à la servitude de marche-pied, le climat s'est tendu, amenant, ici et là, à des conflits parfois envenimés, comme ce fut le cas dans un passé récent à Chavoires (Veyrier-du-Lac). Aujourd'hui, c'est



Autour de la figure historique de Jean Vailly, du président Alain Berger et de la secrétaire Viviane Descollaz, l'association April compte aussi des jeunes prêts à prendre la relève.

du côté de Talloires et du chemin des Moines que des divergences prononcées se sont fait jour, comme le souligne Jacqueline Perret, autre membre active d'April.

Les riverains plaident leur bonne foi, face à une législation qu'ils considèrent imparfaite et difficilement applicable dans certains endroits. « *Il faut agir au cas par cas, et surtout prendre en compte l'existant* », développe Alain Berger. « *Ces maisons, certains d'entre nous en ont hérité, d'autres ont travaillé toute une vie pour en faire l'acquisition. Il est normal que nous puissions en profiter.* »

L'association met en avant sa volonté permanente d'ouvrir le dialogue, aussi bien avec l'Etat, que les élus locaux et les associations environnementales. Histoire de dépassionner un débat qui tourne souvent au vinaigre.

Péché d'envie

Jean Vailly pointe du doigt des causes moins strictement liées à l'application de la loi, mais relevant plus de l'humain. « *Le péché d'envie est le péché des temps modernes* », dit-il. Traduction : les gens qui n'ont pas la chance d'avoir une maison au bord du lac auraient tendance à jalouser ceux qui y sont.

En 1973, lorsqu'il avait contribué à lancer April, maître Vailly avait été appelé pour défendre un riverain menacé d'expropriation à Saint-Jorioz. Depuis, c'est un peu la même histoire qui se répète, à intervalles réguliers.

Les membres d'April font par ailleurs valoir qu'ils assument leur devoir relatif à l'entretien des bords du lac. En somme, ils rappellent leur légitimité, mais aussi leur utilité dans la préservation d'un cadre de vie cher à chacun, riverains, promeneurs et autorités.

OLIVIER DURAND

Contact : aprilcontact@orange.fr; site web : <http://april-lacdanney.com>

L'Essor savoyard 30/01/2014